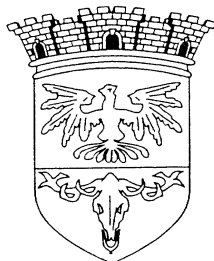


# EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet : [einville-au-jard.fr](http://einville-au-jard.fr)

Pour envoyer un mail : [mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr](mailto:mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr)

Pour s'informer : IntraMuros via Google Play et App Store  
Page Facebook : Commune d'Einville au Jard

## INFORMATIONS MUNICIPALES N° 27

*Convoqué le 02 décembre 2022, le conseil municipal s'est réuni, le jeudi 08 décembre 2022 à 20h, sous la présidence de M. VILLEMANN Marc, Maire.*

Présents : MM(Mmes) : ADMANT Véronique, BRETAR Armelle, DREISTADT Christian, GARNIER Chantal, GENIN Isabelle, HOUOT Gérard, LAVOIL Jacques, LEONARD Philippe, MANSOURI Najat, MIENVILLE Vincent, NAVELOT Aline, YONGBLOUTT Fabrice.

Absents excusés : HANNEQUIN Jessica  
KIEFFER Pascal

Le conseil a choisi pour secrétaire Isabelle GENIN

- **Compte-rendu de la réunion précédente de conseil municipal**

Lecture a été faite : aucune observation.

- **Compte-rendu de la réunion « information-communication » du 21 novembre**

Les membres de la commission ont réfléchi sur la préparation du prochain bulletin info qui paraîtra courant janvier 2023.

- **Révision des tarifs des consommables du Familial**

Suite à l'augmentation des énergies, et après réflexion, le calcul de la consommation réelle du gaz sera multiplié par le volume des salles louées, soit 3900 m<sup>3</sup> pour la salle Mirabelle et 1625 m<sup>3</sup> pour la salle Bergamote. A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

- **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 01/01/2023**

Après avoir apuré en amont le solde du compte 1069, la commune a sollicité l'avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 dès le 01/01/2023. Suite à l'avis favorable du comptable reçu le 05/12/2022, l'ensemble du conseil approuve cette adoption.

- **Décision modificative budget 2022**

Suite aux frais liés concernant les dépenses en investissement pour le PLU (2 400,00 €, article 202(20)) et l'augmentation des matériaux du City Stade (7 200,00 €, article 2128(21)) il convient de prendre sur l'article 2312(23) Agencements et aménagements 9 600,00 €. Pour le fonctionnement, concernant la voirie de la Grande Rue pour un montant de 113 600 € en dépenses (article 615231(011) Voiries et en recettes 113 600 € (article 7788(77)) Produits exceptionnels divers.

A l'unanimité, le conseil approuve ces décisions modificatives.

- **Informations diverses**

**Restaurant grande rue :**

Après quelques modifications demandées au cabinet d'architecte et validées par les élus, le dossier de permis de construire va enfin être constitué et déposé.

La société GEOTEC a rendu un avis favorable sur l'étude de sol pour la constitution de la cage d'escalier et de la terrasse.

**Appartement perception :**

Les demandes de subvention pour réhabiliter le 37 grande rue en appartement communal sont accordées. Les travaux vont pouvoir commencer.

**Petit terrain, rue Aristide Briand.**

Les travaux pour la création d'un boulodrome composé de 3 terrains de pétanque sont terminés.

**Familial :**

Un expert en structure est passé mardi 06 décembre pour constater les nombreuses fissures sur l'ensemble des bâtiments communaux. Nous attendons son rapport pour une éventuelle réouverture du Familial.

**Ecole Primaire :**

Le permis de construire de la future école sera déposé en mairie le 23 décembre 2022.

**Maison de santé :**

Pour prendre rendez-vous avec un médecin généraliste, composez le 03 83 15 93 52. Visite à domicile possible si votre état de santé le justifie.

Pour joindre les autres professionnels de santé : 03 83 72 72 50.

**Mesures de délestage électrique programmé**

Le 02 décembre 2022, nous avons été destinataire d'une lettre-circulaire de la part de Monsieur le Préfet sur les mesures de délestage électrique programmé.

Le contexte de crise énergétique conduit le Gouvernement à mettre en œuvre des mesures pour garantir cet hiver l'équilibre entre production et consommation d'électricité en France métropolitaine. Les annexes sont consultables sur le site internet de la commune : [einville-au-jard.fr](http://einville-au-jard.fr)

En résumé :

L'annexe 1 - relative aux conditions de délestage et à l'information de la population

- Les délestages électriques,
- Les tranches horaires de délestage,
- L'information à la population,
- Le système d'alerte Ecowatt.

- L'annexe 2 - relative au suivi de certaines catégories de population, aux interruptions de communications électroniques et aux comportements à adopter en cas de délestage.

- Personnes vulnérables et patients vulnérables à haut risque vital (PHRV),
- Appels téléphoniques et appels d'urgence en cas de délestage,
- Les comportements à adopter en cas de délestage.

Nous invitons les personnes seules, isolées, vulnérables ou appareillées par tel ou tel dispositif pour leur santé, à s'inscrire en mairie afin de pouvoir les accompagner pendant les délestages.

Lors des prévisions et pendant les délestages, les personnels administratifs et techniques seront présents. Ils pourront répondre à toutes vos questions. Les élus et les membres du CCAS pourront également vous accompagner dans ces moments, qui, pour certains, pourront être angoissants. Pendant les coupures, les

téléphones fixes risquent de ne plus fonctionner. Soyez vigilant, maintenez la charge de vos téléphones portables. En cas d'urgence, nous vous rappelons le numéro de portable de la mairie : 07 85 00 08 13.

La municipalité a, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, éteint l'éclairage public, baissé la température dans les bâtiments communaux, en signe de solidarité et afin de minorer les délestages. Un petit geste, que nous devons tous reproduire dans nos habitations pour limiter la consommation d'électricité pendant cet hiver.

---



*A compter du 1er janvier 2023, le bulletin municipal sera sous forme dématérialisée sur le site de la commune ou sur l'application Intra-Muros. Le format papier restera disponible en mairie aux heures d'ouverture.*

---

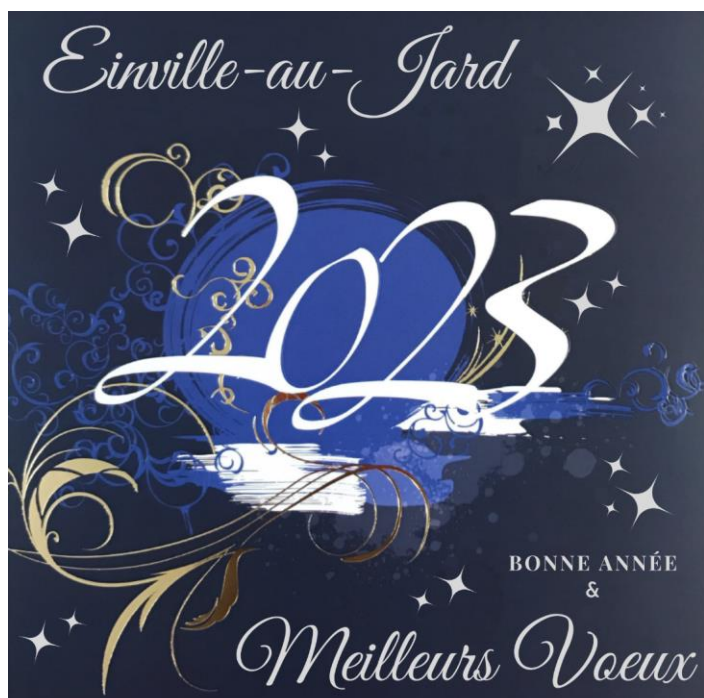
Prochain conseil municipal, le jeudi 12 janvier 2023 à 20h00

---

**Tableau dates de collecte des ordures ménagères et sacs jaunes**

Semaine		Containers		Sacs jaunes
52		Jeudi 29 décembre 2022		Vendredi 30 décembre 2022

Les modalités de la collecte des ordures ménagères vont changer à partir du 01/01/2023 : voir courrier CCPS joint.



Marc VILLEMAN, Maire d'Einville au Jard  
Les adjoints au Maire  
L'ensemble de l'Equipe Municipale  
Le Personnel de la Commune

Vous adressent leurs meilleurs vœux.

Que cette année 2023 vous soit prospère,  
aussi bien du point de vue  
personnel, associatif que professionnel.